



TEXTES ADOPTES
Lors de la 43^e Session de l'APF
et du 8^e Parlement francophone des jeunes

* * *

LUXEMBOURG | 6-11 JUILLET 2017

Sommaire

Textes adoptés par l'Assemblée plénière :

- **sur proposition de la Commission des affaires parlementaires**

Résolution sur le développement de la coopération parlementaire.....3

- **sur proposition de la Commission de la coopération et du développement**

Résolution sur la croissance économique partagée.....5

Résolution sur les enjeux et les défis de l'entrepreneuriat numérique
pour la jeunesse francophone7

- **sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication
et des affaires culturelles**

Résolution sur la marchandisation de l'éducation9

Résolution sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation 11

Résolution sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie 15

Résolution sur les associations d'enseignants(es) de français 17

Résolution sur les études en français 19

- **sur proposition de la Commission politique**

Résolution sur la situation au BURUNDI..... 21

Résolution sur la situation au LIBAN..... 23

Résolution sur la situation en RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE 24

Résolution sur la situation en RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE 26

Résolution sur la situation en RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO 28

Résolution sur le TERRORISME AU SAHEL 29

- **sur proposition du Réseau des femmes parlementaires**

Résolution sur la création de mesures visant la participation des femmes
dans les secteurs des STEM (Science, technique, ingénierie, mathématique)..... 30

Résolution sur la mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir et éliminer la violence
à l'égard des femmes et des filles..... 32

Résolution sur les droits sexuels et reproductifs..... 35

Résolution sur les femmes migrantes dans l'espace francophone 36

- ***sur proposition du 8^e Parlement francophones des jeunes***

Résolution sur le Parlement francophone des jeunes idéal	38
Résolution sur les enjeux et les défis de l'entrepreneuriat numérique pour la jeunesse francophone	40
Résolution sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation	42
Résolution sur la conciliation entre l'État de droit et la lutte contre le terrorisme	44

Résolution sur le développement de la coopération parlementaire

Luxembourg (Luxembourg) | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de sa Commission des Affaires parlementaires,

- CONSIDERANT** que les Sommets de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie accordent une attention toute particulière au développement de la démocratie parlementaire au sein de l'espace francophone ;
- RAPPELLE** que l'expertise des parlementaires dans l'accompagnement des processus électoraux, au cours de ses différentes phases, est essentielle ;
- SOULIGNE** qu'afin de renforcer la légitimité démocratique des missions d'information et de contacts de la Francophonie à l'occasion de scrutins électoraux, les parlementaires doivent y retrouver une place plus importante en nombre et en responsabilité, notamment en qualité de chef de mission comme le fait par exemple systématiquement l'Union européenne ;
- CONSTATANT** que le renforcement des capacités des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires et des institutions parlementaires est essentiel au développement de l'Etat de droit et à l'équilibre des pouvoirs dans l'espace francophone ;
- SE FELICITANT** de la mise en place de programmes de coopération confirmés mais aussi novateurs, agissant en ce sens ces dernières années et particulièrement en cette année du 50^{ème} anniversaire de l'APF,
- RAPPELLE** que deux programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone sont en cours de réalisation pour Madagascar et le Mali, et que d'autres pourraient être mis en œuvre dans les prochains mois, notamment au bénéfice d'Haïti et de la République centrafricaine ;
- RAPPELLE** qu'avec le soutien principal de l'OIF mais aussi d'autres partenaires, l'APF organise des séminaires parlementaires destinés à renforcer les capacités des parlementaires, des stages à l'attention des fonctionnaires parlementaires et mène un programme Noria au renforcement de la circulation de l'information au sein des Parlements ;

- SE FELICITE** de la création du nouveau programme « jeunes parlementaires francophones » pour renforcer les capacités de jeunes élus nationaux, personnalités d'avenir de la Francophonie ;
- SE REJOUIT** de la vitalité du Parlement Francophone des jeunes, créé sur l'initiative de l'APF, sur proposition de sa Commission des affaires parlementaires, lors du Sommet de la Francophonie de Moncton ;
- SE REJOUIT** du développement des Parlements nationaux de jeunes dans l'espace francophone qui ont vocation à se généraliser à court terme et à devenir les premiers niveaux de sélection du Parlement francophone des jeunes ;
- SALUE** la création innovante d'une formation diplômante en ligne sur « Administration et organisation du travail parlementaire » pour les fonctionnaires parlementaires, co-organisée avec l'Université Senghor d'Alexandrie, en lien avec l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF), qui complète ainsi utilement le rayonnement des formations présentiels ;
- REMERCE** à cet égard les nombreux Parlements du Nord et du Sud qui y ont participé en qualité de formateurs et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à la formation 2018 afin d'y renforcer l'expression de la diversité de la Francophonie ;
- ENCOURAGE** les Gouvernements membres de l'OIF et les Parlements membres de l'APF à soutenir la promotion de ces multiples actions concrètes de coopération parlementaire ;
- INVITE** les diverses organisations internationales et les divers autres acteurs internationaux à développer des partenariats avec l'APF, institution capable de mobiliser une expertise inégalée des Parlements francophones, en faveur d'actions de coopération parlementaire au renforcement de l'Etat de droit dans l'espace francophone.

Résolution sur la croissance économique partagée

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

- SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé « Croissance économique partagée : document de réflexion sur l'Objectif de développement durable 8 », examiné lors des réunions de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à La Réunion en mars 2017 et à Madagascar en juillet 2016 ;
- RAPPELANT** que les efforts de développement guidés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont engendré des progrès, mais que ces progrès se sont avérés inégaux au niveau mondial ;
- SOULIGNANT** que les progrès ont aussi été inégaux à l'intérieur même des pays et régions, et que les progrès ont souvent laissé de côté les groupes les plus pauvres, marginalisés ou vulnérables ;
- NOTANT** que les femmes sont surreprésentées parmi les groupes qui ont été laissés de côté ;
- CONSIDÉRANT** que les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté en septembre 2015 le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* (« Programme 2030 »), ainsi que les Objectifs de développement durable (« ODD ») guidant la réalisation de ce programme ;
- RAPPELANT** que le Programme 2030 a l'ambition de ne laisser personne de côté, et que l'ODD 8 vise à promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable ;
- RECONNAISSANT** que la résolution établissant le Programme 2030 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies affirme que la croissance économique soutenue, inclusive et durable est essentielle à la prospérité, mais qu'elle ne sera possible que si la richesse est partagée et si l'on s'attaque aux inégalités ;
- NOTANT** que ladite résolution indique que la croissance partagée doit être mise en œuvre en tenant compte des différences de situation, de capacités et de niveau de développement des différents pays ;
- RECONNAISSANT** que de nombreux pays n'ont pas accès à suffisamment de données pour surveiller l'évolution de la pauvreté, et que l'accès à de meilleures données est indispensable pour favoriser le partage de la croissance économique ;

RAPPELANT que les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont consacré en 2016 le XVI^e Sommet de la Francophonie au thème de la croissance partagée comme l'une des conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ;

SOULIGNANT que la Stratégie économique pour la Francophonie, la Stratégie jeunesse de la Francophonie, et la Stratégie de la Francophonie numérique proposent la mise en œuvre de priorités favorables à une croissance économique partagée ;

NOTANT que les actions à l'échelle nationale dépendent d'un environnement international porteur pour être durables ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

APPELLE les États à adopter des lois et mettre en place des programmes, politiques et initiatives favorisant une croissance économique partagée ;

APPELLE les parlementaires francophones à légiférer de façon à mettre en œuvre des politiques favorisant une croissance économique partagée, et à demander des comptes à leurs gouvernements respectifs afin qu'ils agissent en ce sens ;

ENCOURAGE les parlementaires francophones à tenir compte de l'importance de priorités telles que l'emploi, l'éducation et la formation technique, et l'égalité entre les femmes et les hommes comme facteurs déterminants d'une croissance économique partagée lorsqu'ils sont appelés à légiférer ou à demander des comptes à leurs gouvernements respectifs ;

DEMANDE aux pays francophones et à l'Organisation internationale de la Francophonie d'évaluer les opportunités de coopération internationale en matière de renforcement des capacités des institutions de statistiques de pays francophones, et ce, afin d'orienter les actions visant une croissance économique partagée et de mesurer les progrès en fonction de données probantes.

Résolution sur les enjeux et les défis de l'entrepreneuriat numérique pour la jeunesse francophone

(sur la base de la résolution adoptée par le commission de la coopération et du développement du Parlement francophone des jeunes en juillet 2017 à Luxembourg)

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

- CONSTATANT** que notre société évolue vers un monde numérique de plus en plus connecté qui présente des opportunités économiques pour la jeunesse francophone ;
- RAPPELANT** que tous les pays de la francophonie ne disposent pas des mêmes infrastructures de technologie d'information et de communication (TIC) ;
- CONVAINCUE** que la mutualisation des TIC et l'efficacité des plates-formes numériques existantes peuvent être optimisées ;
- CONSTATANT** que l'accès à internet reste difficile dans certaines régions de l'espace francophone ;
- RAPPELANT** que l'entrepreneuriat numérique peut contribuer à l'économie de partage et à l'économie collaborative et que l'accès aux plateformes de partage varie selon les pays ;
- CONSIDÉRANT** que l'entrepreneuriat numérique a un effet sur la croissance économique d'un pays et que la contribution de l'économie numérique dans le développement d'un pays est non négociable ;
- RAPPELANT** que certains pays n'ont pas de cadre administratif et juridique sur la pratique de l'entrepreneuriat numérique et que cela pousse les entreprises existantes à exercer dans un contexte juridique mal défini ;
- CONSTATANT** que les entrepreneurs manquent d'information quant aux outils à leur disposition ;
- CONSTATANT** que la difficulté des auto-entrepreneurs à lever des fonds pour concrétiser leurs projets est encore un défi majeur dans la création des entreprises ;

- ENCOURAGE** les États à définir les politiques d'éducation numérique en collaboration avec les établissements universitaires ;
- INCITE** les États à instaurer une plateforme d'investissement solidaire au sein des communautés pour le développement numérique en zone rurale ;
- ENCOURAGE** le partage des connaissances numériques pour les jeunes entre les pays Nord et Sud ;
- APPELLE** les gouvernements et États membres de la Francophonie à mobiliser les outils à leur disposition afin de soutenir les initiatives entrepreneuriales dans le domaine du numérique ;
- INVITE** les États des pays francophones à réfléchir à des solutions juridiques pour faciliter la création d'entreprise ;
- RECOMMANDE** de légiférer sur les modèles d'économie de partage et d'économie collaborative afin de pouvoir profiter des plateformes numériques existantes et de minimiser les effets indésirables de la compétition comme la concurrence déloyale, l'exploitation du travail, la violation de la vie privée et la situation de monopole et s'assurer de donner les outils et connaissances nécessaires face aux risques de l'économie numérique ;
- SOUHAITE** que les centres incubateurs numériques soient multipliés dans les pays d'Afrique afin d'appuyer les nouvelles entreprises.
- APPELLE** à promouvoir et améliorer la plate-forme numérique francophone de financement, afin que les jeunes puissent trouver les fonds nécessaires à la création de starts-up.

Résolution sur la marchandisation de l'éducation

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- SE RÉFÉRANT** au rapport sur la marchandisation de l'éducation de Mme la Sénatrice Marie-Annick Duchêne (France) et aux travaux complémentaires du Sénateur Philippe Mouiller dressant un panorama des enjeux relatifs à l'enseignement supérieur dans l'espace francophone ;
- RAPPELANT** le droit de chacun à l'éducation consacré notamment par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les articles 13 et 14 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, les articles 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant, et la Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ;
- RAPPELANT** le cadre d'action « Education 2030 » visant à mobiliser toutes les parties prenantes et à guider les Etats vers l'atteinte de l'objectif 4 pour le développement durable adopté à l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2015, qui est d' « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ;
- RAPPELANT** l' « Appel de Bruxelles » sur le rôle de l'Etat en tant que régulateur des services de l'éducation, adopté le 23 mai 2008 par les délégués de plus de 50 Etats et de 10 organisations internationales, réunis à l'initiative du gouvernement de la Communauté française de Belgique, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de l'UNESCO ;
- RECONNAISSANT** que l'accès à l'éducation, de l'enseignement primaire aux études supérieures est un vecteur d'enrichissement intellectuel et d'émancipation pour les individus ainsi que de développement pour toute société ;
- TENANT COMPTE** des profonds bouleversements démographiques, économiques et sociaux qui affectent la structure de l'enseignement à travers l'espace francophone ;

SOULIGNANT	l'adaptation à ces défis à laquelle s'attèlent les Etats et les acteurs privés en charge de l'éducation ;
AFFIRMANT	que la complémentarité entre les acteurs institutionnels et les acteurs privés en matière d'éducation n'est rendue possible que par la régulation ;
INVITE	les gouvernements et les établissements de l'espace francophone à renforcer les coopérations, les mises en réseau, les échanges de bonnes pratiques, notamment en matière d'enseignement supérieur ;
APPELLE	les gouvernements des pays francophones à se doter d'un référentiel unique de diplômes, notamment le système L.M.D., afin de permettre la reconnaissance de ceux-ci dans l'ensemble des pays ;
SOUHAITE	face à la croissance du nombre d'étudiants et aux limites financières et matérielles que celle-ci pose, accompagner le développement de l'enseignement à distance et la dématérialisation de formations ;
INCITE	les pays membres de l'espace francophone à créer des plateformes de dialogue entre le monde de l'entreprise et celui de l'université afin de permettre une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les formations universitaires, dans un souci constant de meilleur employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur ;
PROPOSE	la création et le financement d'un programme d'échange international des étudiants de l'espace francophone afin de renforcer les coopérations, les échanges et la compréhension mutuelle ;
CONCLUT	que l'éducation est un des biens les plus précieux des sociétés, qui doivent y consacrer les moyens financiers et les infrastructures nécessaires afin de veiller à l'accès le plus large des populations à la formation, qu'elle soit initiale, supérieure ou continue, et à la recherche.

Résolution sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

VIVEMENT PREOCCUPEE par le phénomène de radicalisation conduisant aux actes d'extrémisme violent et de terrorisme qui frappent le monde et en particulier l'espace francophone ;

RAPPELANT la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée le 20 septembre 2006 et réaffirmée le 29 juin 2012 dans la résolution 60/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

SALUANT le Plan d'action du Secrétaire général des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent, présenté devant l'Assemblée générale des Nations unies le 15 janvier 2016 dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale ;

SE FÉLICITANT en particulier que ce Plan d'action préconise une approche globale comprenant non seulement des mesures de lutte contre le terrorisme axées sur la sécurité, mais aussi des mesures de prévention systématiques qui s'attaquent aux causes conduisant des individus à se radicaliser et à rejoindre des groupes extrémistes violents ;

RAPPELANT la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ;

CONSCIENTE des activités de l'Unesco en matière de prévention de l'extrémisme violent dans les domaines de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication ;

RAPPELANT la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone et la Déclaration de Saint-Boniface sur la Prévention des conflits et la sécurité humaine adoptées respectivement le 3 novembre 2000 et le 14 mai 2006 par les Ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage ;

RAPPELANT la résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, adoptée lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage des 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo ;

SALUANT	les efforts régionaux entrepris en matière de lutte contre la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent et au terrorisme, notamment l'initiative du G5 Sahel intégrant une réflexion sur le rôle des femmes dans le cadre du développement de sa stratégie ;
CONSIDÉRANT	que l'absence de perspectives économiques et sociales inhérente au chômage élevé parmi les groupes les plus vulnérables, en particulier les jeunes, constitue l'un des facteurs propices à des phénomènes de radicalisation ;
CONVAINCUE	que la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation passent par des mesures législatives visant à endiguer toute forme de promotion, de justification ou d'apologie du terrorisme ;
SOULIGNANT	que la création d'emploi ne peut résoudre les problèmes liés au chômage des jeunes qu'à la condition que ceux-ci aient acquis les connaissances fondamentales et les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier ;
CONSCIENTE	que les mesures de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ne peuvent se limiter aux populations socio-économiques vulnérables ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

APPELLE	les Etats et parlements de l'espace francophone à respecter, dans le cadre de leur lutte contre le terrorisme, les engagements internationaux pris en matière de respect des droits de l'homme, des droits des réfugiés et des apatrides, de l'Etat de droit et de bonne gouvernance ;
ENCOURAGE	les Etats membres de l'OIF à développer leur stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent conformément au Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies en la matière ;
RÉITÈRE	les engagements pris par les Etats et parlements de l'espace francophone en matière de liberté de religion, de protection des minorités et de liberté d'expression, valeurs fondamentales de la Francophonie, propres à atténuer le recours à la violence pour des motifs politiques ou sociaux ;
ENCOURAGE	les Etats membres de l'OIF à orienter leurs programmes d'aide à la coopération et au développement vers des contextes sociaux et économiques ainsi que des populations particulièrement vulnérables ;

- DEMANDE** aux Etats et parlements de l'espace francophone d'encourager la participation des femmes, en tant que groupes cibles et parties prenantes, au développement et à la mise en œuvre des stratégies de prévention de la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent et ce, en respectant leurs droits et leur autonomie ;
- PRIE** les Etats membres de l'OIF de soutenir les efforts de l'Unesco en matière de prévention de l'extrémisme violent ainsi que dans ses domaines d'intervention liés à l'éducation, au développement des compétences et à la formation des jeunes ;
- DEMANDE** fermement aux Etats et parlements de l'espace francophone de ne négliger aucun effort pour garantir l'accès universel des enfants à l'enseignement primaire, pour supprimer les obstacles bloquant leur accès à l'enseignement secondaire et pour soutenir les programmes de la deuxième chance ;
- INVITE** les Etats et Parlements de l'espace francophones à développer dans leurs programmes scolaires un enseignement de nature à favoriser une meilleure compréhension mutuelle des différentes confessions religieuses ; il les invite également à intégrer dans les programmes scolaires une formation à la réception critique des contenus diffusés sur Internet ;
- APPELLE** les Etats membres de l'OIF à renforcer leurs systèmes de formation professionnelle en partenariat avec les employeurs et les organisations professionnelles, afin de développer des offres de formation en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi et ce, sans pour autant renoncer à la poursuite d'un enseignement de connaissances fondamentales et pratiques de qualité ;
- DEMANDE** aux parlements de l'espace francophone de promouvoir les initiatives renforçant un dialogue interreligieux et intercommunautaire propre à favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les communautés et à atténuer la stigmatisation sociale et professionnelle des jeunes issus de communautés minoritaires ;
- SOUHAITE** que les Etats et parlements de l'espace francophone mettent sur pied des politiques partagées et coordonnées de gestion et d'accueil des grands flux migratoires, dans le but de prévenir l'apparition de ghettos et de grande concentration de personnes ;
- APPELLE** les Etats de l'OIF à mettre en place des formations continues du personnel salarié et bénévole actif dans les domaines éducatif, religieux, de l'action sociale, de la politique d'intégration, de l'administration pénitentiaire et de l'exécution des peines pour le sensibiliser aux indices de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme et aux mesures à prendre en la matière ;

ENCOURAGE

les Etats et parlements francophones, là où ce n'est pas encore le cas, à examiner la nature de la relation institutionnelle entre l'Etat et les religions, de sorte que les organisations religieuses soient reconnues par l'Etat et aient accès aux institutions publiques et puissent renforcer leurs efforts en matière de prévention de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme ;

DEMANDE

aux Etats et parlements de l'espace francophone d'encourager les organisations représentatives des religions détentrices de connaissances avérées et respectueuses de l'Etat de droit, à diffuser, notamment sur Internet et sur les réseaux sociaux, des contre-discours fondés et structurés aux discours religieux promouvant la violence ;

INVITE

les Etats et les parlements de l'espace francophone à adopter des dispositions législatives et réglementaires permettant le blocage des sites Internet incitant à la provocation à des actes terroristes ou faisant l'apologie de semblables actes.

Résolution sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONVAINCUE** que l'éducation civique et citoyenne est une mesure fondamentale pour le développement démocratique de nos États et de nos sociétés et que la pérennisation de ce renforcement démocratique passe par une stratégie axée sur la jeunesse ;
- CONSIDÉRANT** qu'un cinquième de la population mondiale est âgée de 15 à 25 ans et que l'Afrique comptera plus de 90% des jeunes francophones de 15 à 29 ans en 2050 et du faible taux de scolarisation et la difficulté de l'accès à l'éducation pour tous ;
- CONSIDÉRANT** le droit pour toute personne quels que soit son statut et sa nationalité d'obtenir un certificat de naissance ;
- CONSTATANT** que ces jeunes ne sont pas formellement représentés dans les institutions politiques nationales telles que les parlements, que beaucoup d'entre eux ne participent pas aux élections et qu'ils ne disposent pas de tous les outils et de l'information nécessaires à l'exercice de leurs droits ;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe diverses approches à l'éducation civique et citoyenne qui permettent aux enfants et aux jeunes de se responsabiliser, et donc de participer plus activement à l'édification de leur société et de favoriser une saine démocratie ;
- ESTIMANT** que ces méthodes d'éducation doivent tenir compte des contextes locaux particuliers et de la place grandissante qu'occupent les technologies de l'information et de la communication dans la vie des jeunes, et qu'il existe un important fossé numérique dans l'espace francophone ;
- REITERANT** l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie adoptée lors du sommet de Dakar en 2014 qui vise à « Promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique » ;

RAPPELANT	que le Parlement francophone des jeunes de l'APF s'inscrit dans cette volonté d'illustrer, auprès des nouvelles générations, le modèle de la démocratie parlementaire, et former ainsi de véritables citoyens responsables au sein de l'espace francophone ;
SOULIGNANT	les mesures adoptées par les gouvernements et parlements francophones afin de contribuer à la formation civique et citoyenne des jeunes, telles que des programmes d'enseignement, des simulations politiques et parlementaires ou des activités citoyennes en coopération avec la société civile ;
RECOMMANDE	à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de faire un suivi de l'état d'avancement de ses efforts en vue de remplir l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie ;
ENCOURAGE	les ministres de l'Éducation de la Francophonie à intégrer des cours d'éducation civique et citoyenne dans les cursus scolaires ;
DEMANDE	aux États d'établir des initiatives permettant aux adultes et aux jeunes non scolarisés par des méthodes communautaires afin de les former aux valeurs citoyennes et la nécessité de leur participation aux débats démocratiques ;
INCITE	les États de la Francophonie à faire un meilleur usage des technologies du numérique afin d'améliorer l'accessibilité à une éducation qui répond aux besoins des francophones, notamment en matière d'éducation civique ;
ENCOURAGE	les assemblées législatives de la Francophonie à mettre en œuvre dans leur institution des programmes éducatifs, comme des simulations parlementaires, des visites et tournées scolaires ou des scrutins éducatifs, à l'instar de ceux créés au sein de certains parlements membres ;
S'ENGAGE	à appuyer les bonnes pratiques en matière d'éducation civique et à contribuer à faire des jeunes francophones des citoyens engagés, qui possèdent les ressources et les outils dont ils ont besoin pour devenir des agents de changement dans leur communauté et dans le monde.

Résolution sur les associations d'enseignants(es) de français

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSTATANT** que les associations d'enseignants(es) de français et leur fédération internationale, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), sont des acteurs essentiels pour le développement de l'enseignement du français sur le plan international ;
- RAPPELANT** que les moyens publics accordés aux associations d'enseignants(es) de français et à la FIPF sont en constante diminution depuis plusieurs années ;
- NOTANT** qu'il est important que des organisations de la société civile s'impliquent dans la formation initiale et continue des enseignants(es) de français ;
- SOULIGNANT** le rôle de soutien et de conseil que les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF peuvent jouer auprès des professeurs de tous niveaux scolaires ;
- CONSIDERANT** que la promotion de la langue française et de l'enseignement et de l'apprentissage de cette langue est renforcée s'il existe un tissu associatif riche et actif ;
- CONSIDERANT** l'engagement bénévole de centaines de responsables associatifs dans le monde pour faire vivre un réseau international de près de 80 000 membres de 180 associations dans 140 pays ;
- RAPPELANT** l'importance de faire participer les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF aux réflexions sur les réformes éducatives, sur les législations concernant l'enseignement du français et sur les grands projets éducatifs pour la langue française ;
- INVITE** les parlementaires membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à consulter et soutenir les associations d'enseignants(es) de français dans leurs pays respectifs et la FIPF pour les questions concernant la langue française, l'enseignement de cette langue et le statut des enseignants ;

RECOMMANDE

aux gouvernements de l'espace francophone d'apporter un appui et une aide financière directe aux associations d'enseignants(es) de français et à la FIPF et de soutenir leurs activités ;

APPELLE

les organismes de coopération et d'aide au développement bilatéraux et multilatéraux et notamment l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs de la Francophonie à faire participer les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF à leurs projets concernant l'enseignement de la langue française.

Résolution sur les études en français

(sur la base de la résolution adoptée par la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles du Parlement francophone des jeunes en juillet 2015 à Berne)

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSTATANT** que nous sommes face à une montée en popularité de certaines langues internationales et que le français semble perdre son importance sur le plan international ;
- CONSIDERANT** que la langue française est le véhicule des cultures et valeurs francophones et qu'étudier en cette langue ouvre la porte à ces cultures riches et diversifiées ;
- SOULIGNANT** que le marché économique francophone constitue actuellement un poids économique fondamental dans le développement des affaires internationales et qu'il est appelé à s'accroître de façon considérable au cours des prochaines décennies ;
- CONSIDERANT** que la langue française est un atout et permet de multiplier ses chances sur le marché international de l'emploi et de pouvoir s'ouvrir les portes des entreprises francophones ;
- NOTANT** que les jeunes souhaitant se préparer à une vie professionnelle où d'autres langues sont prédominantes sont davantage poussés à se former dans une langue autre que le français ;
- CONSIDERANT** que l'appauvrissement des ressources et publications académiques en français au niveau post secondaire rend la formation en français moins attrayante et diminue les possibilités de publication scientifique et d'obtention de brevet en français ;
- INVITE** les parlements et les gouvernements de la Francophonie à renforcer le secteur de la diplomatie culturelle en établissant des instituts spécialisés dans la promotion de la culture francophone dans plusieurs domaines, notamment les arts, le cinéma, la littérature et l'apprentissage de la langue française ;
- ENCOURAGE** les États francophones à rendre l'apprentissage du français comme langue seconde plus attrayant afin d'élargir le nombre d'étudiants maîtrisant la langue française et ayant la possibilité de se former en cette langue ;

INVITE	la Francophonie à entreprendre une initiative de subvention des éditeurs de manuels scolaires traduits en français afin que le prix coûtant de ces manuels soit égal à la version en langue originale ;
INTERPELLE	les États francophones à adopter la langue française en tant que langue d'entreprise et de formation ;
EXHORTE	les États membres de la Francophonie à prendre part à une politique d'harmonisation qui consiste à assurer un suivi efficace quant à la formation et à la qualité de l'enseignement dans les instances éducatives de l'espace francophone ;
INCITE	la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie à renforcer les partenariats entre les universités francophones, à la fois entre les universités du Sud et entre les universités du Nord et du Sud ;
ENCOURAGE	la Francophonie et les états francophones à renforcer la mobilité internationale, le soutien financier et la continuité des allocations de bourses d'études pour les étudiants francophones ;
ENCOURAGER	l'Organisation internationale de la Francophonie en partenariat avec l'AUF à mettre sur pied un programme d'échange francophone de type Erasmus afin de promouvoir les cultures francophones et la formation universitaire en langue française.

Résolution sur la situation au BURUNDI

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission politique,

RAPPELANT

la *Déclaration sur la situation au Burundi*, adoptée par la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Addis-Abeba les 10 et 11 avril 2017, et la *Déclaration sur la situation au Burundi*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017 ;

TRÈS INQUIÈTE

des allégations rapportées par les enquêteurs de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les violations des droits de l'Homme au Burundi, dépêchée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, faisant état de nombreux cas d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et autres traitements inhumains et dégradants, de violences sexuelles et basées sur le genre par les forces de sécurité, d'arrestations et de détentions arbitraires ainsi que de disparitions forcées d'opposants politiques dans un climat d'impunité ;

PRÉOCCUPÉE

par la réduction de l'espace démocratique et médiatique imposée par le gouvernement burundais du fait de la suspension de certains partis politiques d'opposition et de plusieurs organes de presse, entraînant ainsi de sévères restrictions des libertés publiques, dont la liberté d'association et la liberté d'expression ;

CONDAMNE

les attaques à l'engin explosif dans des quartiers de Bujumbura ayant causé la mort de trois personnes le 17 mai 2017 et d'une personne le 14 juin 2017 et ayant blessé une dizaine de personnes ;

CONDAMNE

l'interdiction d'accès sur son territoire prononcée par le gouvernement burundais à l'encontre des enquêteurs de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les violations des droits de l'Homme au Burundi, mandatée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU ;

S'ALARME

des conclusions du rapport déposé le 15 juin 2017 par les enquêteurs de cette Commission faisant état de violations graves, généralisées et systématiques des droits de l'Homme par le gouvernement burundais et par des personnes qui lui sont associées ;

SOUHAITE

que les divers acteurs du conflit reprennent le dialogue politique inter-burundais, de façon inclusive, en se fondant sur le respect de la Constitution burundaise et des Accords d'Arusha et en répondant aux objectifs indispensables de paix et de réconciliation nationale ;

RAPPELLE

la disponibilité de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour faciliter les modalités d'un dialogue inclusif et pour accompagner le retour à la paix et au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

PREND ACTE

de l'organisation d'une mission prochaine de haut niveau de l'APF à Bujumbura en vue de s'enquérir de l'évolution de la situation ;

Dans l'attente des conclusions que formulera la délégation de l'APF qui, à l'invitation des Président du Sénat et de l'Assemblée nationale du Burundi, se rendra à Bujumbura dans le cadre d'une mission d'information et de contact :

CONFIRME

la mise sous observation et la suspension de la coopération institutionnelle.

Résolution sur la situation au LIBAN

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission politique,

- RAPPELANT** que le Liban subit les retombées des crises régionales, commençant par le conflit israélo-palestinien en 1948, puis par la guerre civile de 1975 à 1990, et depuis 2011 de la guerre syrienne qui risque de durer encore très longtemps ;
- CONSIDÉRANT** que ce petit pays de 4 000 000 d'habitants ne peut supporter la présence de 400 000 réfugiés palestiniens depuis 1948 ainsi que 1 500 000 réfugiés syriens depuis 2011, avec tous les dangers que cela représente (santé, sécurité, extrême pauvreté menant souvent à l'extrémisme et au terrorisme) ;
- EXHORTE** les partis politiques libanais à ne pas s'ingérer dans les crises régionales, et de faire passer l'intérêt suprême du Liban souverain avant tout autre intérêt qui servirait une puissance étrangère (arabe, iranienne ou internationale) ;
- SE REJOINT** de l'adoption par le Parlement d'une nouvelle loi électorale qui permettra la tenue d'élections législatives en mai 2018 ;
- APPELLE** la communauté internationale à aider les autorités légales libanaises (gouvernement, forces armées, etc.) à combattre le terrorisme et à gérer le problème des réfugiés.

Résolution sur la situation en RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission politique,

RAPPELANT la *Déclaration sur la situation en République arabe syrienne*, adoptée par la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Addis-Abeba les 10 et 11 avril 2017, et la *Déclaration sur la situation en République arabe syrienne*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que le conflit syrien, débuté en mars 2011 et qui entre dans sa septième année, est une guerre civile complexe opposant sur des fronts multiples de nombreux acteurs incluant le gouvernement syrien, des organisations terroristes et des puissances extérieures ;

ALARMÉE par la situation humanitaire en Syrie où des violations généralisées des droits de l'Homme et du droit international humanitaire sont régulièrement commises par les organisations terroristes, mais également par d'autres acteurs du conflit incluant le gouvernement syrien ;

CONDAMNE avec la plus grande fermeté l'attaque au gaz sarin, dont le régime syrien est soupçonné et qui a fait plus de 87 morts, dont 30 enfants, le 4 avril 2017, dans la ville de Khan Cheikhoun et **CONDAMNE** le recours à toute arme interdite selon les conventions internationales, notamment d'armes chimiques et d'attaques au chlore ;

DÉPLORE que la Russie ait utilisé à deux reprises son droit de veto pour contrer des projets de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU visant à ouvrir une enquête sur l'attaque chimique perpétrée à Khan Cheikhoun ;

CONDAMNE fortement les actes violents commis par les groupes rebelles et djihadistes visant les populations civiles, notamment l'attentat à la voiture piégée contre des autobus transportant des civils le 15 avril 2017, à Rachidine, qui a causé la mort de 126 personnes, dont 68 enfants ;

- DÉPLORE** le nombre élevé de victimes civiles des bombardements aériens de la coalition internationales dans la lutte contre le groupe terroriste État islamique ;
- CONDAMNE** l'attaque commise le 17 juin 2017 contre un convoi de 37 camions humanitaires envoyés conjointement par le Croissant-Rouge arabe syrien, le Comité international de la Croix-Rouge et l'ONU devant livrer de la nourriture et des médicaments aux habitants de la ville d'Harasta dans le sud-ouest du pays ;
- SALUE** les médiations parrainées par la Russie, la Turquie et l'Iran dans les pourparlers entre les autorités syriennes et l'opposition à Astana, au Kazakhstan, notamment la création annoncée en Syrie de quatre « zones de désescalade » où toute activité militaire sera interdite pour instaurer un cessez-le-feu durable et un accès humanitaire sans entrave dans ces zones ;
- REGRETTE** que les efforts diplomatiques de l'envoyé spécial de l'ONU, M. Staffan de Mistura, n'aient pas permis au cours de l'hiver et du printemps 2017 de trouver des solutions négociées pour mettre fin au conflit et **APPUIE** la reprise des négociations le 10 juillet 2017 ;
- RAPPELLE** que les négociations de paix intra-syriennes sous les auspices des Nations Unies représentent aussi une option pour une solution durable au conflit ;
- EXHORTE** la communauté internationale à sécuriser une zone en Syrie, sous la protection de l'ONU, pour pouvoir y installer des réfugiés syriens ;
- APPELLE** toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire dans le but d'assurer un accès complet, sécuritaire et sans entrave par le personnel et les organisations humanitaires aux victimes du conflit ;
- APPELLE** la communauté internationale à s'engager dans le soutien aux cinq millions de réfugiés qui ont dû fuir les zones de guerre syriennes et à appuyer les pays d'accueil, notamment les pays frontaliers de la Syrie ;
- CONFIRME** le maintien de la suspension de la section syrienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en application de l'article 4.1 de son règlement, au vue des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Résolution sur la situation en RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission politique,

RAPPELANT la *Déclaration sur la situation en République centrafricaine*, adoptée par la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Addis-Abeba les 10 et 11 avril 2017, et la *Déclaration sur la situation en République centrafricaine*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017 ;

ALARMÉE par la dégradation de la situation humanitaire alors que 50 % de la population centrafricaine demeure dans une situation d'insécurité alimentaire, que le nombre de déplacés s'élève à plus que 426 000 et le nombre de réfugiés à 483 000 ;

RÉAFFIRME son inquiétude face à la situation en République centrafricaine qui, en proie à une intensification alarmante des actes de violence contre les populations civiles, demeure encore aujourd'hui marquée par des affrontements incessants entre les groupes armés et par une absence de contrôle effectif du gouvernement central sur une portion importante du territoire national ;

CONDAMNE fermement l'attaque meurtrière perpétrée les 13 et 14 mai par des groupes armés contre la population civile de Bangassou, ayant causé 115 morts et provoqué le déplacement de 2 750 civils, ainsi que les actes de représailles commis le 16 mai, à Bria, ayant enlevé la vie d'au moins 49 personnes et provoqué le déplacement de 38 267 individus ;

CONDAMNE fermement les affrontements violents entre groupes armés qui ont causé la mort d'une centaine de civils à Bria le 22 juin 2017 ;

APPELLE à nouveau la communauté internationale à réagir promptement, efficacement et de façon concertée à la dégradation de la situation humanitaire des Centrafricains ;

- SALUE** néanmoins les progrès accomplis par les autorités centrafricaines pour la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix ainsi que pour le rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État à Bangui ;
- SALUE** les avancées législatives significatives des parlementaires centrafricains, notamment la création d'une Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;
- INVITE** tous les acteurs locaux et les partenaires internationaux à harmoniser leurs actions afin de mener à une plus grande efficacité et à une plus grande cohésion pour le rétablissement de la paix en République centrafricaine ;
- SALUE** les efforts des médiateurs internationaux travaillant à la résolution pacifique du conflit, au renforcement des institutions et à un retour durable à la paix ;
- DEMANDE** aux autorités centrafricaines de poursuivre leurs efforts et leur engagement envers la société civile et ses institutions pour restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays, notamment en travaillant à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021 ;
- PREND NOTE** en s'en réjouissant, de l'installation des premiers juges de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine ;
- EXHORTE** la communauté internationale à appuyer résolument la Cour, notamment en lui fournissant les moyens nécessaires à son plein fonctionnement ainsi que le soutien politique nécessaire à l'accomplissement de sa mission ; et **APPELLE** la Cour, désormais opérationnelle, à initier les enquêtes et à engager les poursuites qu'impose son mandat ;
- RÉITÈRE** la disponibilité de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, une fois les impératifs sécuritaires assurés, à mettre en œuvre des actions de coopération pour soutenir et accompagner le Parlement centrafricain dans le renforcement de ses capacités institutionnelles.

Résolution sur la situation en RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission politique,

- RAPPELANT** la *Déclaration sur la situation politique en République démocratique du Congo*, adoptée par la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Addis-Abeba les 10 et 11 avril 2017 ;
- CONDAMNE** fermement les attaques criminelles perpétrées par les milices du défunt chef coutumier Kamuina Nsapu, principalement dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central où les affrontements meurtriers auraient causé la mort de plus de 3 000 personnes depuis le début des conflits et affectent près de 2 millions de personnes ;
- CONDAMNE** fermement les exactions et les violations des droits de l'Homme observées dans l'Est du pays, notamment dans la région du Nord-Kivu, en proie à des violences meurtrières depuis plus d'une décennie et qui ont, au cours des derniers mois, causé la mort de près d'une centaine de civils ;
- PREND ACTE** de la nomination de M. Bruno Tshibala au poste de Premier ministre et de la formation de son gouvernement de transition, le 9 mai dernier, composé de 59 membres issus des rangs de l'opposition et de la majorité présidentielle ;
- SE RÉJOUIT** de l'inscription de plus de 32 millions d'électeurs dans 24 provinces du territoire national par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et **SOULIGNE** toutefois le report de l'opération dans les deux provinces du Kasai et du Kasai-Central en raison de l'insécurité qui y prévaut ;
- APPELLE** tous les acteurs politiques et sociaux congolais à s'employer à l'application des mesures prévues dans l'Accord du 31 décembre et à son respect dans la bonne foi pour la tenue d'élections législatives et présidentielle transparentes dans des conditions propices et pacifiques avant la fin de l'année 2017, conformément aux termes convenus par les signataires de l'Accord ;
- RAPPELLE** son soutien à la République démocratique du Congo et sa disponibilité à l'accompagner dans ses activités vers une déescalade du conflit politique et pour une réconciliation et un retour à une vie institutionnelle stabilisée.

Résolution sur le TERRORISME AU SAHEL

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission politique,

- RAPPELANT** la *Déclaration sur le terrorisme au Sahel* adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017 et la *Résolution sur le terrorisme international*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016 ;
- CONSIDÉRANT** que le terrorisme va à l'encontre de l'ensemble des valeurs, des objectifs et de la mission de la Francophonie, notamment en ce qui a trait à la démocratie, à la promotion des droits de l'Homme et au dialogue des cultures ;
- S'INQUIÈTE** de la présence de groupes terroristes au Sahel, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad où les attaques et les menaces djihadistes pèsent lourdement sur plusieurs régions ;
- RÉAFFIRME** son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique des États de la région sahélienne en proie à la menace terroriste, de même que son soutien entier à leur lutte contre le terrorisme et la radicalisation ;
- CONDAMNE** fermement les nombreux actes terroristes qui ont été perpétrés dans ces pays au cours des derniers mois ;
- SALUE** l'initiative des gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad de mettre en place une force militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste, l'insécurité dans la région et le trafic de drogue, de biens et d'êtres humains ;
- APPELLE** la communauté internationale à appuyer les efforts des pays du Sahel victimes d'actes terroristes en soutenant la création de la force régionale anti-terroriste G5 Sahel en vue de la réussite de ses objectifs, et **EXPRIME** le soutien entier de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à ces pays dans la lutte qu'ils mènent contre le terrorisme dans le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Résolution sur la création de mesures visant la participation des femmes dans les secteurs des STEM (Science, technique, ingénierie, mathématique)

Luxembourg (Luxembourg) 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- SE RÉFÉRANT** à la présentation du thème de la promotion de la participation des filles et des femmes dans les secteurs des STEM et aux discussions qui en ont découlées ;
- RAPPELANT** que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence faites aux femmes ;
- RAPPELANT** qu'une campagne d'activisme internationalement reconnue s'amorce le 25 novembre pour une durée de 16 jours et se termine le 10 décembre lors de la Journée internationale des droits de la personne ;
- RAPPELANT** les nombreux actes de violences perpétrés à l'égard des femmes et plus spécifiquement la tuerie ayant eu lieu à l'école Polytechnique de Montréal (Québec) contre les étudiantes en génie mécanique le 6 décembre 1989 qui a fait 14 victimes ;
- CONSIDÉRANT** que le Canada a décrété le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ;
- RAPPELANT** la résolution de l'ONU proclamant le 11 février de chaque année Journée internationale des femmes et des filles de science afin notamment de favoriser la participation pleine et égale des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, au marché de l'emploi et aux processus décisionnels dans les domaines scientifiques, d'éliminer toute discrimination à l'égard des femmes, surtout dans les secteurs de l'enseignement et de l'emploi, et de lever les obstacles juridiques, économiques, sociaux et culturels dans le domaine des sciences ;
- DÉNONCE** la persistance d'une représentation inéquitable des femmes dans les secteurs des STEM.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

- RÉITÈRE** l'importance d'une représentation équitable des femmes dans les secteurs des STEM ;

DÉNONCE	toute forme de violence faite à l'égard des filles et des femmes ayant choisi d'étudier dans les secteurs des STEM ou toute action ayant pour but de les décourager à poursuivre leurs études dans ces domaines ;
ENCOURAGE	les enseignants à développer leurs compétences liées aux STEM et assurer un cursus et du matériel pédagogiques sans biais ;
FAVORISE	l'établissement de liens vers des modèles féminins dans les sujets STEM ;
DEMANDE	aux gouvernements de mettre en place des politiques et des législations favorables à la participation et la continuation des filles et des femmes dans les secteurs des STEM.

Résolution sur la mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- SE RÉFÉRANT** au rapport sur la « Mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles », examiné lors des réunions du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au Luxembourg, à Québec (Canada) et à Antananarivo (Madagascar) ;
- RÉITÉRANT** les engagements visant à prévenir la violence envers les femmes et à y mettre fin qui sont énoncés dans les conventions internationales, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ;
- ATTRISTÉE** par l'ampleur et la gravité de la violence envers les femmes et les filles et de ses effets dévastateurs ;
- PRÉOCCUPÉE** que l'ampleur et la gravité de la violence envers les femmes sont difficiles à évaluer et à comprendre en raison du manque de données recueillies par les États sur la violence répartie entre les sexes, ainsi que les faibles taux de dénonciation par les femmes de la violence vécue ;
- SOULIGNANT** que la violence envers les femmes et les filles cause des dommages à court et à long terme à la santé mentale et physique des femmes, entrave la participation entière et égale des femmes à la vie publique, nuit au bien-être des familles et de la société en général et viole les droits fondamentaux des femmes et des filles ;
- RAPPELANT** que la majorité des auteurs de la violence fondée sur le sexe sont des hommes ;
- AFFIRMANT** que la participation des hommes, en tant qu'acteurs et porte-paroles, est essentielle aux démarches contre la violence envers les femmes et les filles ;

RECONNAISSANT	que les hommes peuvent avoir une grande influence sur les autres hommes, leur famille, leur communauté et sur les normes sociales ;
CONVAINCUE	que cette influence permet aux hommes de valoriser l'égalité entre les sexes dans ces milieux ;
RECONNAISSANT	qu'une égalité entre les sexes bien établie au sein des États favorise l'élimination de la violence envers les femmes et les filles ;
RAPPELANT	que la participation des hommes parlementaires est essentielle dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, ceux-ci ayant une influence considérable sur la société ;
NOTANT	que la législation peut être un outil efficace de protection des femmes contre la violence, mais que la protection juridique en place comporte encore des lacunes importantes partout dans le monde ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

SALUE	la mise en place dans divers États de lois protégeant les femmes contre la violence ainsi que d'initiatives et programmes qui servent à mobiliser les hommes et les garçons pour prévenir et éliminer la violence envers les femmes et les filles ;
SALUE ET REMERCIE	les femmes et les hommes qui jouent un rôle de leadership dans le mouvement de lutte contre la violence envers les femmes et les filles ;
INVITE	les États à ratifier les conventions internationales ayant pour but d'éliminer et de prévenir la violence envers les femmes et les filles ;
INVITE	les États à adopter des mesures législatives efficaces visant à lutter contre la violence envers les femmes et les filles et à s'assurer que ces mesures législatives soient appliquées de manière effective et respectées sur leur territoire ;
DEMANDE	aux États de mettre en place des politiques, des initiatives concrètes, des campagnes telles que des campagnes publicitaires, des projets et des programmes visant à mobiliser, sensibiliser et éduquer les hommes et les garçons au sujet de la violence faite aux femmes et aux filles afin de prévenir et éliminer cette violence ;

- APPELLE** les États à recueillir des données fiables et complètes sur la violence envers les femmes et les filles afin de mieux pouvoir mesurer, évaluer et comprendre l'ampleur et la gravité de cette violence et ce, notamment, dans le but d'informer les programmes et initiatives visant à la prévenir et l'éliminer ;
- APPELLE** les États à mettre en place des campagnes d'information afin de guider les femmes victimes de violence au sujet de ressources et services qui leur sont disponibles et d'inviter les femmes violentées à dénoncer la violence qu'elles subissent ;
- ENCOURAGE** les hommes parlementaires à se mobiliser afin de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la violence envers les femmes, notamment en proposant et adoptant de nouvelles mesures législatives et des modifications à des lois à cette fin, ainsi qu'en adoptant des actions concrètes afin d'éliminer la violence envers les femmes et les filles ;
- APPELLE** les hommes et les femmes parlementaires à participer à des activités publiques visant la dénonciation de la violence envers les femmes et les filles ;
- ENCOURAGE** les hommes et les femmes parlementaires à supporter et promouvoir les initiatives visant la sensibilisation et la mobilisation des hommes et des garçons au sujet de la violence envers les femmes et les filles ;
- DEMANDE** aux États et aux parlementaires de mettre en place une plateforme afin d'échanger les meilleures pratiques en ce qui concerne la lutte, la prévention et la mobilisation pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles.

Résolution sur les droits sexuels et reproductifs

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition conjointe du Réseau des femmes parlementaires et de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

CONSIDERANT que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la Francophonie et qu'elle compte parmi les objectifs et les missions de celle-ci ;

CONSIDERANT que non seulement les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des droits fondamentaux de la personne humaine, mais qu'ils sont en outre indispensables au développement et à la lutte contre la pauvreté, ainsi que les fondements d'un monde pacifique, prospère et durable ;

CONSIDERANT que l'accès à la contraception est lié à une meilleure santé, à l'autonomisation, à l'égalité des sexes, à la réussite scolaire et au développement économique, en particulier pour les femmes ;

RAPPELANT que, le 23 janvier 2017, les États-Unis ont rétabli la «règle du bâillon mondial» (Global Gag Rule), qui empêche les organisations internationales agissant en faveur des droits sexuels et reproductifs, de bénéficier d'aides globales en matière de santé en provenance des États-Unis;

INQUIETE des incidences négatives sur les programmes de lutte contre le VIH/sida, sur la santé maternelle et infantile ainsi que sur d'autres domaines de la santé que générera cette règle ;

PREOCCUPÉE également par le fait que cette règle engendrera incontestablement un recul dans le domaine de la santé et du bien-être des communautés dans le monde, notamment dans le domaine des droits des femmes et des filles, et qu'elle pourrait mettre à mal l'accès aux soins de santé pour des millions de personnes à travers le monde.

En conséquence, en tant que parlementaires,

NOUS REITERONS nos engagements, pris dans le cadre du programme d'action de Pékin de 1995 et des Objectifs de développement durable adoptés en 2016, en faveur des droits des filles et des femmes et nous engageons à promouvoir et protéger ces droits.

NOUS NOUS ENGAGEONS également à sensibiliser et mobiliser nos gouvernements afin que les services relatifs à la santé sexuelle et reproductive soient accessibles pour toutes les femmes et les filles de l'espace francophone.

NOUS APPELONS nos gouvernements à augmenter les fonds dédiés à la protection de la santé sexuelle et reproductive des femmes et à soutenir les politiques visant à faire avancer les droits sexuels et reproductifs pour tous notamment en soutenant l'initiative « *She decides* ».

Résolution sur les femmes migrantes dans l'espace francophone

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- SE RÉFÉRANT** au rapport sur la situation des femmes migrantes dans l'espace francophone produit par Madame Chantal Guittet, députée (France) et rapporteure du Réseau des femmes parlementaires ;
- RAPPELANT** la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDEF) adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1979 qui est entrée en vigueur en 1981;
- RAPPELANT** la Convention régionale sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, adoptée le 22 octobre 2009 par les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union africaine réunis en sommet spécial à Kampala, en Ouganda et entrée en vigueur le 5 décembre 2012 ;
- RAPPELANT** la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée à Carthagène des Indes, en Colombie, le 22 novembre 1984, lors du colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique centrale, au Mexique et au Panama ;
- RAPPELANT** la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, signée à Istanbul le 11 mai 2011 ;
- SOULIGNANT** que l'agence des Nations unies pour les réfugiés (le HCR), a précisé son interprétation de la définition de réfugié afin que les femmes persécutées puissent prétendre au statut légal de réfugiées en raison de leur appartenance à un groupe social particulier, soit le groupe des femmes, et que cette agence a développé des principes directeurs pour la protection et l'intervention au profit des femmes survivantes ou victimes potentielles de ces violences ;
- RECONNAISSANT** que les politiques adoptées dans certains pays de la Francophonie affichent des disparités essentiellement liées aux différences dans la façon dont les États ont intégré les directives de genre dans les processus de décision du droit d'asile ;

PRÉOCCUPÉE par la situation des femmes et des jeunes filles qui sont exposées à de nombreuses formes d'exploitation et de persécutions fondées sur le genre de même qu'à des risques de violences sexuelles, physiques et psychologiques, de la part des passeurs, des trafiquants et d'autres réfugiés ;

AFFIRMANT que ces femmes peuvent aussi être victimes de trafic, notamment de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou être contraintes de recourir au « sexe de survie » pour payer leurs passeurs ou tout simplement se procurer de quoi se nourrir ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

DEMANDE aux gouvernements d'accueil d'adopter des lois de contrôle de l'immigration en ayant comme préoccupation la sécurité des femmes ;

RÉITÈRE l'importance de la ratification et à la mise en œuvre des conventions qui protègent les droits des femmes et des filles réfugiées ;

RECOMMANDE aux gouvernements de mettre en œuvre des politiques pour protéger les femmes et filles migrantes et réfugiées contre les discriminations et les abus tels que les violences sexuelles ainsi que les autres types de violences sexistes ;

APPELLE à garantir légalement et effectivement l'accès à la justice à toutes les femmes et les filles se trouvant sur leur territoire, indépendamment de leur nationalité et de leur situation migratoire ;

DEMANDE à garantir légalement et effectivement l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les femmes et les filles réfugiées ;

S'ENGAGE à ce que toute personne, quels que soient son statut et sa nationalité, puisse obtenir un certificat de naissance lorsqu'elle se trouve sur leur territoire ;

INVITE à permettre à tous les enfants et en particulier aux filles d'accéder au système scolaire, indépendamment de leur nationalité.

Résolution sur le Parlement francophone des jeunes idéal Luxembourg (Luxembourg), 6-7 juillet 2017

La Commission des affaires parlementaires du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :

SALUANT	l'engagement des chefs d'État et de gouvernements de l'espace francophone dans le soutien des actions visant à accroître la participation de jeunes dans les instances de la Francophonie ;
SE FÉLICITANT	des actions entreprises par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour donner l'opportunité au Parlement francophone des jeunes de participer à de grandes rencontres internationales ;
REMARQUANT	qu'il n'existe pas encore de plan d'action concret au sein du Parlement francophone des jeunes ;
AFFIRMANT	la volonté du Parlement francophone des jeunes d'initier les jeunes à la participation citoyenne à la vie politique et de promouvoir l'engagement politique ;
CONSIDÉRANT	qu'il n'existe pas encore de Parlement national des jeunes dans toutes les sections de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;
CONSTATANT	le manque d'échanges entre le Parlement francophone des jeunes et les Parlements nationaux de jeunes ;
RAPPELANT	que les parlements, pouvoirs locaux et ONG doivent investir dans les parlements et conseils des jeunes afin de permettre à la jeunesse de s'exprimer librement ;
DÉSIRE	l'établissement d'un plan d'action du Parlement francophone des jeunes basé sur des objectifs concrets qui permettrait d'obtenir le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
SOUHAITE	la création de Parlements nationaux des jeunes dans toutes les sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
PROPOSE	qu'à défaut de l'établissement d'un Parlement national des jeunes, la procédure pour appel à candidature au Parlement francophone des jeunes soit obligatoirement publiée dans la presse nationale ;
APPELLE	à la création d'un bureau exécutif qui promeut et centralise le réseau des anciens du Parlement francophone des jeunes ;



- SOUTIENT** l'investissement poussé dans les échanges interculturels et francophones entre les Parlements nationaux de jeunes en fonction des régions géographiques, à cet effet ;
- DEMANDE** une application active des Assemblées régionales d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe ;
- RAPPELLE** l'importance des technologies d'information et de communication afin de créer des espaces d'échanges entre les anciens et les jeunes du Parlement francophone des jeunes ;
- SOULIGNE** la nécessité de permettre aux jeunes délégués d'être reçus en rendez-vous par les différents chefs de délégations présents pour la Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie afin qu'ils puissent présenter en interne les différents points défendus en commission ;
- ENCOURAGE** l'implication des jeunes dans la prise de décisions aux seins de grandes instances de l'espace francophone ;
- INVITE** les États et les gouvernements de l'espace francophone à promouvoir la coopération axée sur l'inclusion économique, sociale, politique des jeunes et à assurer le suivi des différentes recommandations des jeunes du Parlement francophone des jeunes.



Résolution sur les enjeux et les défis de l'entrepreneuriat numérique pour la jeunesse francophone

Luxembourg | 7 juillet 2017

La Commission de la coopération et du développement du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) le 7 juillet 2017 :

- CONSTATANT** que notre société évolue vers un monde numérique de plus en plus connecté qui présente des opportunités économiques pour la jeunesse francophone ;
- RAPPELANT** que tous les pays de la francophonie ne disposent pas des mêmes infrastructures de technologie d'information et de communication (TIC) ;
- CONVAINCUE** que la mutualisation des TIC et l'efficacité des plates-formes numériques existantes peuvent être optimisées ;
- CONSTATANT** que l'accès à internet reste difficile dans certaines régions de l'espace francophone ;
- RAPPELANT** que l'entrepreneuriat numérique peut contribuer à l'économie de partage et à l'économie collaborative et que l'accès aux plateformes de partage varie selon les pays ;
- CONSIDÉRANT** que l'entrepreneuriat numérique a un effet sur la croissance économique d'un pays et que la contribution de l'économie numérique dans le développement d'un pays est non négociable ;
- RAPPELANT** que certains pays n'ont pas de cadre administratif et juridique sur la pratique de l'entrepreneuriat numérique et que cela pousse les entreprises existantes à exercer dans un contexte juridique mal défini ;
- CONSTATANT** que les entrepreneurs manquent d'information quant aux outils à leur disposition ;
- CONSTATANT** que la difficulté des auto-entrepreneurs à lever des fonds pour concrétiser leurs projets est encore un défi majeur dans la création des entreprises ;
- ENCOURAGE** les États à définir les politiques d'éducation numérique en collaboration avec les établissements universitaires ;
- INCITE** les États à instaurer une plateforme d'investissement solidaire au sein des communautés pour le développement numérique en zone rurale ;



- ENCOURAGE** le partage des connaissances numériques pour les jeunes entre les pays Nord et Sud ;
- APPELLE** les gouvernements et États membres de la Francophonie à mobiliser les outils à leur disposition afin de soutenir les initiatives entrepreneuriales dans le domaine du numérique ;
- INVITE** les États des pays francophones à réfléchir à des solutions juridiques pour faciliter la création d'entreprise ;
- RECOMMANDE** de légiférer sur les modèles d'économie de partage et d'économie collaborative afin de pouvoir profiter des plateformes numériques existantes et de minimiser les effets indésirables de la compétition comme la concurrence déloyale, l'exploitation du travail, la violation de la vie privée et la situation de monopole ;
- SOUHAITE** que les centres incubateurs numériques soient multipliés dans les pays d'Afrique afin d'appuyer les nouvelles entreprises.
- APPELLE** à promouvoir et améliorer la plate-forme numérique francophone de financement, afin que les jeunes puissent trouver les fonds nécessaires à la création de starts-up.

Résolution sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation

Luxembourg (Luxembourg) | 6-7 juillet 2017

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :

CONVAINCUE

que la radicalisation désigne un processus à l'origine multifactorielle, qui implique notamment une rupture entre l'individu en quête de reconstruction identitaire et la société. Cette rupture provoque un sentiment de rejet qui s'accompagne d'une adhésion à une idéologie extrémiste, qui peut être d'ordre religieuse ou politique et qui agit en instrument de légitimation de la violence ;

RÉITÉRANT

le fait que l'éducation civique et citoyenne orientée vers l'ouverture sur le monde est une mesure fondamentale pour le développement démocratique de nos sociétés et que le renforcement démocratique passe par une stratégie axée sur la jeunesse ;

NOTANT

qu'il existe diverses approches dans la lutte contre la radicalisation, notamment des mesures préventives, à travers une éducation formelle et informelle, qui permettent aux enfants et aux jeunes de se responsabiliser, et donc de participer plus activement au processus démocratique ;

CONSIDÉRANT

que la Francophonie est un ensemble qui reflète la diversité culturelle, linguistique et identitaire ;

REMARQUANT

que la lutte contre la radicalisation par la force et la coercition a prouvé ses limites, et reconnaissant ainsi l'éducation comme étant une alternative en amont, sérieuse, peu onéreuse et effective face à ce fléau ;

CONSIDÉRANT

le chômage comme l'une des causes de la radicalisation ;

ESTIMANT

qu'instaurer un dialogue entre les acteurs du monde éducatif est nécessaire pour une meilleure solution à grande échelle ;

RAPPELANT

que le Parlement Francophone des Jeunes (PFJ) de l'APF promeut un modèle de citoyenneté responsable et volontaire au sein de l'espace francophone ;



CONSIDÉRANT	que les échanges entre jeunes favorisent la découverte de nouvelles cultures et la promotion du vivre-ensemble, le respect de l'autre, la tolérance, l'ouverture d'esprit et permettent la poursuite d'aspirations communes ;
MET EN GARDE	contre la stigmatisation et la manipulation des populations ;
SOULIGNE	la nécessité de faire de l'école une école pour tous, obligatoire et gratuite, ainsi que d'utiliser l'éducation comme vecteur d'intégration des enfants ;
PROPOSE	à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) d'instaurer un programme « d'autodéfense intellectuelle », mis à la disposition des éducateurs, des jeunes et des parents et qui leur offrira notamment la possibilité de s'exprimer et de débattre ;
SUGGÈRE	que cette formation s'articule autour deux axes ; l'éducation civique d'une part, et l'initiation à l'analyse critique d'autre part, visant surtout à développer des capacités de distinction et de nuance chez le jeune ;
PROPOSE	dans cette perspective un programme d'enseignement à l'usage responsable des nouvelles technologies et au développement d'un esprit critique à l'égard de l'information et des contenus médiatiques ;
S'ENGAGE	à mettre en place un programme d'échanges au sein de la Francophonie, incluant à la fois des jeunes scolarisés et non-scolarisés, fondé sur le bénévolat, les activités artistiques et la participation à la vie associative et visant à encourager la réinsertion sociale, à développer la pluralité linguistique, culturelle et identitaire ;
RAPPELLE	l'importance d'un programme aidant à développer des relations entre les établissements supérieurs et les employés, à travers des stages, des ateliers, des rendez-vous et discussions professionnels, dans un contexte où le chômage touche de plus en plus de jeunes au sein de l'espace francophone
DEMANDE	aux Etats de faire de la question de l'emploi des jeunes une priorité, en favorisant notamment l'adéquation entre la formation et l'offre d'emploi.



Résolution sur la conciliation entre l'État de droit et la lutte contre le terrorisme

Luxembourg (Luxembourg), 6-7 juillet 2017

La Commission politique du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :

- CONSIDÉRANT** que le terrorisme est un acte violent qui revêt différentes formes et qui utilise la terreur sur les citoyens pour revendiquer une cause religieuse, idéologique ou politique ;
- CONSIDÉRANT** que l'État de droit désigne un système institutionnel dans lequel la primauté du droit est fondamentale ;
- SOULIGNANT** que les récents attentats survenus aux quatre coins du globe appellent à des solutions immédiates ainsi qu'à une coopération internationale accrue ;
- EXPRIMANT** toute sa compassion et son soutien aux victimes du terrorisme ;
- RAPPELANT** que la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le respect de l'État de droit ;
- RÉAFFIRMANT** l'attachement aux valeurs démocratiques, à la justice et aux droits de l'Homme ;
- SOULIGNANT** l'importance de la prise en compte des facteurs socio-économiques dans la lutte contre le terrorisme ;
- RECONNAISSANT** la difficulté de concilier les valeurs fondamentales d'un État de droit avec une lutte efficace contre le terrorisme tout en insistant sur un respect primordial des droits fondamentaux ;
- S'ALARME** de l'usage de mesures antiterroristes qui entraînent la limitation des libertés démocratiques fondamentales, notamment celles du droit à la manifestation, à la liberté d'association et d'expression ;
- MET EN GARDE** contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes certains groupes religieux et politiques ;
- DÉNONCE** l'utilisation de la torture à des fins d'extraction de l'information et encourage les gouvernements et États membres à faire preuve de diligence face à ces pratiques qui briment la dignité humaine ;



S'ALARME	des discriminations liées à la limitation de la liberté de conscience et de religion, conséquence possible des tentatives de lutte contre le terrorisme ;
ENCOURAGE	le développement de l'éducation des citoyens à l'analyse de l'information et des contenus médiatiques ;
APPELLE	les États à respecter les pratiques démocratiques sur leur territoire, dans le respect des droits de l'Homme ;
APPELLE	à la réflexion sur une définition unanime du terrorisme dans la législation internationale et à la rédaction d'une Convention internationale sur la lutte contre le terrorisme, en tenant compte des particularismes nationaux ;
DEMANDE	à la communauté francophone d'être solidaire dans la lutte contre ce phénomène en apportant une aide militaire, morale ou économique selon le besoin des populations vulnérables ;
SALUE	les initiatives mises en place par les pays francophones en matière de lutte contre le terrorisme qui respectent le cadre de l'État de droit ;
DEMANDE	à continuer les efforts de communication et de coopération entre les différentes institutions nationales et internationales, afin de rendre la lutte contre le terrorisme plus efficace ;
SOULIGNE	l'importance de la tâche du <i>Financial Action Task Force</i> autorisé par l'Organisation des Nations Unies et la surveillance des flux monétaires destinés au terrorisme ;
INSISTE	sur la protection des groupes minoritaires victimes de stéréotypes et préjugés pouvant être véhiculés par les médias dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, afin d'assurer le bien-être collectif d'une société diversifiée ;
ENCOURAGE	à miser sur le renouvellement des pratiques démocratiques de nos États, en passant notamment par la mise en place de modes de scrutin plus représentatifs de l'opinion de la population et par une consultation accrue des citoyens, sachant que la frustration face à l'absence de représentativité peut mener à la violence.